

HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU

La lutte contre la taxe d'eau ne date pas d'hier. Elle a débuté en 1974 et se poursuit depuis maintenant presque 30 ans. Au cours de cette lutte, une grande solidarité s'est tissée entre les assistéEs sociaux et différents groupes qui, tout au long des années, ont appuyé sans relâche le mouvement qui se créait. Nous avons remporté des victoires grâce à notre détermination. À l'OPDS nous n'avons jamais lâché prise. Nous sommes toujours là à riposter aux attaques incessantes de la Ville de Montréal et du Ministère des affaires sociales. Nous nous sommes forméEs à travers cette lutte qui nous a permis de nous affirmer en tant qu'assistéEs sociales et enfin cesser d'avoir honte de notre condition. La lutte contre la taxe d'eau c'est aussi pour nous la prise en charge graduelle et définitive de l'Organisation par les assistéEs sociaux et surtout une reprise de pouvoir sur nos conditions de vie. Comme quoi, c'est ensemble et unies dans la lutte que nous sommes les plus fortEs et que nous pouvons arriver à de réels changements de société !!!

1er janvier 1974 : Suppression du paiement direct de la taxe d'eau par le Ministère des affaires sociales (MAS) dans le cadre d'un remaniement important de l'aide sociale et des allocations familiales.

En effet, la procédure en vigueur jusque-là était la suivante: lors de la réception du compte de taxe d'eau, les assistéEs sociaux le retournait au bureau d'aide sociale dont ils/elles dépendaient et le Ministère se chargeait du remboursement à la Ville de Montréal.

Mais dès janvier 1974, les assistéEs sociaux doivent payer eux-mêmes la taxe d'eau. À cet effet, le Ministère augmente la partie de la prestation réservée au loyer de 8,5%. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le plafond de cette prestation est de 105 \$ et qu'en réalité nous avons besoin de cette augmentation pour faire face aux hausses de loyer (une hausse de 26,5% cette année-là !) et aux autres besoins essentiels, indépendamment de la taxe d'eau.

26 février 1974 : Le local de l'ADDS-MM du quartier Mercier apporte au niveau régional la proposition de ne pas payer la taxe d'eau.

14 mars 1974 : La proposition est adoptée par les locaux et deux pétitions commencent à circuler: une à l'intention des assistéEs sociaux et une à l'intention des gens alliéEs à leur cause. Pendant ce temps, la Ville et le MAS fricotent ensemble et s'entendent pour exercer des pressions graduelles sur les assistéE sociaux.

Mai et juin 1974 : Il y a des assemblées pour expliquer le « pourquoi » de la lutte à la taxe d'eau, pour que les gens se solidarisent et vainquent leurs peurs.

Août 1974 : Le MAS et le maire Jean Drapeau, devenus de très bons amis au fil du dossier, décident de concocter un charmant communiqué de presse où ils mentionnent avoir payé la taxe d'eau en haussant de 8,5% la partie de la prestation mensuelle réservée au loyer. En plus, ils nous font le « cadeau » de nous dire qu'ils seraient prêts à payer le quart de cette taxe. Réponse de l'ADDS-MM : « Le 8,5%, on l'a mangé ! ». L'association exige que le Ministère paie la taxe d'eau en totalité, sans diminution des prestations.

Septembre-octobre 1974 : Le mois de septembre est consacré à des assemblées locales et régionales où on fait le point, on présente les implications légales de la lutte et on recueille collectivement les comptes de taxe d'eau. Le 9 octobre, dans une manifestation de 1 500 personnes, les comptes de taxe d'eau sont brûlés. Dans les jours qui suivent, des mises en demeure sont envoyées pour non-paiement. Un comité de défense contre les saisies est mis sur pied dans chaque quartier. Entretemps, le syndicat des agents d'aide sociale et le Parti Québécois donnent leur appui à la lutte !!!

Décembre 1974 : Le 19 décembre 1974, les gens brûlent leur deuxième compte de taxe d'eau. La menace de mise en fiducie est mise en branle. Selon le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), le parti de l'opposition officielle au Conseil municipal, il y aurait plus de 24 000 assistéEs sociaux qui n'auraient pas payé leur taxe d'eau.

Février 1975 : Les premières mesures de mise en fiducie étaient prévues pour février 1975. Elles ne sont pas mises en

application. Cependant, des sommations sont envoyées aux gens pour les forcer à payer leur compte de taxe d'eau dans les 15 jours, sous peine de saisie. Des groupes d'appui à la lutte (tel que les syndicats, PQ, RCM, et les travailleurs-euses sociaux) donnent des conférences de presse. Le maire Drapeau révèle une entente avec le Ministère dans laquelle il est prévu qu'il n'y aurait pas de saisies. Les sommations sont brûlées lors d'une assemblée régionale de 1 000 personnes. Les huissiers de Montréal déclarent qu'ils n'effectueront pas de saisies chez les assistéEs sociaux.

Avril 1975 : La Ville et le Ministère deviennent encore plus embarrassés face à cette question et ne savent plus comment s'y prendre afin que les gens payent leur taxe d'eau. Le montant impayé des taxes s'élève maintenant à 637 000 \$. La Ville continue à envoyer des brefs de saisie et des avis de poursuite à certainEs assistéEs sociaux, tandis que le Comité exécutif continue à affirmer publiquement qu'aucune saisie ne sera effectuée.

Août 1975 à février 1976 : La campagne de harcèlement de la Ville contre les assistéEs sociaux se poursuit. La Ville envoie de nouveaux comptes pour l'année 1975-76 au mois d'août. En septembre, de nouvelles sommations sont envoyées. L'ADDS relance la lutte et ramasse collectivement les comptes. En février 1976, lors d'une assemblée régionale de l'ADDS, les nouvelles sommations sont brûlées.

Mai 1976 : À la manifestation du 1er mai 1976, les assistéEs sociaux brûlent leurs comptes de taxe d'eau et les mises en demeure qu'ils et elles ont reçues. La Ville demande à nouveau au Ministère s'il a l'intention de mettre en fiducie les prestations des assistéEs sociaux qui n'ont pas payé la taxe d'eau. La décision est remise à plus tard.

Août 1976 : Des huissiers font des visites chez des assistéEs sociaux et remettent des avis de saisie. Des assemblées ont lieu dans tous les quartiers pour consulter les assistéEs sociaux sur la poursuite de la lutte et pour organiser une défense collective contre les huissiers et les avis de saisie. Une conférence de presse est aussi organisée et des personnes qui ont reçu des avis de saisie sont présentes.

Septembre 1976 : La Ville coupe l'eau à une douzaine d'assistéEs sociaux de Pointe-aux-Trembles. Des assemblées de quartier ont lieu et le geste de la Ville est dénoncé. À l'occasion d'une manifestation devant l'Hôtel-de-Ville, nous exigeons que l'eau soit rebranchée. En assemblée régionale, la décision de rebrancher l'eau illégalement est adoptée : 400 personnes vont participer au rebranchement de l'eau. À ce titre, l'ADDS peut compter sur l'appui de plusieurs groupes.

Entre temps, le Ministère refuse de déposer en fiducie les prestations des assistéEs sociaux débiteurs comme le demandait la Ville. Le Président du Comité exécutif de la Ville s'adresse au ministre pour contester le refus de mise en fiducie, alléguant que cette procédure avait été acceptée et prévue dans l'entente d'octobre 1974.

Octobre 1976 : Au cours d'une manifestation, 700 assistéEs sociaux brûlent leur compte de taxe d'eau. La Ville formule le projet de percevoir la taxe d'eau par l'intermédiaire des propriétaires. Le RCM, le gouvernement du Parti Libéral du Québec et la Ligue des propriétaires s'opposent au projet.

Décembre 1976 : Le nouveau ministre péquiste des affaires sociales, Denis Lazure, réaffirme la position de son prédécesseur: refus d'intervenir pour mettre en fiducie les prestations des assistéEs sociaux, critique émise à la Ville pour avoir révélé publiquement qu'il n'y aurait pas de sanctions véritables contre les récalcitrantEs et avoir ainsi provoqué un refus massif de payer chez les gens à l'aide sociale.

1977-1978 et 1979 : L'attitude du Ministère en est une d'attentisme et d'indécision face à la difficile question de la taxe d'eau. La Ville continue ses réclamations infructueuses auprès du ministère pour qu'il intervienne par la mise en fiducie... Et les comptes de taxe d'eau impayés sont toujours plus nombreux.

LA TAXE D'EAU, ON LA PAIE PAS !

À suivre dans le prochain numéro...